



Décision n° CODEP-LYO-041189 du Président de l’Autorité de sûreté nucléaire du 21 septembre 2021 autorisant Orano Chimie Enrichissement à modifier de manière notable les modalités d’exploitation autorisées de l’installation Georges Besse II (INB n° 168)

Le Président de l’Autorité de sûreté nucléaire,

Vu le code de l’environnement, notamment ses articles R. 593-55 à R. 593-58 ;

Vu le décret n° 2011-1949 du 23 décembre 2011 modifiant le décret n° 2007-631 du 27 avril 2007 autorisant la Société d’enrichissement du Tricastin (SET) à créer une installation nucléaire de base dénommée Georges Besse II sur le site du Tricastin (départements de la Drôme et de Vaucluse) ;

Vu l’arrêté du 7 février 2012 modifié fixant les règles générales relatives aux installations nucléaires de base ;

Vu la décision n° 2017-DC-0616 de l’Autorité de sûreté nucléaire du 30 novembre 2017 relative aux modifications notables des installations nucléaires de base ;

Vu les courriers de l’ASN référencés CODEP-LYO-2020-039813 du 5 août 2020 et CODEP-LYO-2020-041824 du 21 août 2020 ;

Vu la demande d’autorisation de modification notable d’Orano Chimie Enrichissement transmise par courrier TRICASTIN-20-007979/D3SE/SUR-ENV du 3 juillet 2020 et l’ensemble les éléments complémentaires apportés par courriers TRICASTIN-20-105855/D3SE/SUR-ENV du 17 novembre 2020 et TRICASTIN-21-015978/D3SE/SUR-ENV du 9 septembre 2021,

Décide :

Article 1^{er}

Orano Chimie Enrichissement, ci-après dénommé « l’exploitant », est autorisé à modifier les modalités d’exploitation autorisées de l’installation nucléaire de base n° 168 dans les conditions prévues par sa demande du 7 juillet 2020 susvisée.

Article 2

La présente décision peut être déférée devant le Conseil d'État par l'exploitant, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.

Article 3

Le directeur général de l'Autorité de sûreté nucléaire est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera notifiée à l'exploitant et publiée au *Bulletin officiel* de l'Autorité de sûreté nucléaire.

Fait à Montrouge, le 21 septembre 2021.

**Pour le Président de l'Autorité de sûreté nucléaire
et par délégation,**

**le directeur des déchets, des installations de recherche
et du cycle**

Signé par

Cédric MESSIER